

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2426

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 16

À l'alinéa 105, substituer aux mots :

« après cette date »

les mots :

« à compter du 1^{er} janvier 2022 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.